

**Décision de l'Appel à Candidature Interne
Chef(fe) de la Division Unité de Formation Electronique de la
Sécurité Aérienne**

Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/ OBJET

L'Office National des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) de la Division Unité de Formation Electronique de la Sécurité Aérienne** au sein de l'**Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/ MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Mission :

- Gérer et coordonner l'ensemble des activités et les ressources humaines et matérielles afférentes à l'Unité de Formation en Electronique de la Sécurité Aérienne.

2 Activités principales :

2.1 Volet « Technique » :

- Elaborer le plan de formation et le descriptif des cycles ESA et recourir en permanence à l'innovation pédagogique ;
- Analyser les besoins en formation Electronique de la Sécurité Aérienne ;
- Veiller à l'élaboration et au respect du cahier de charges des cycles ESA ;
- Evaluer les besoins en ressources humaines et matériels nécessaires au bon déroulement du programme de formation ;
- Coordonner la programmation des visites techniques pour les étudiants ;
- Présenter de manière détaillée au Conseil d'Etablissement suivant sa désignation, son plan d'action et son projet de développement de l'UF, et lui rendre compte de manière régulière de ses actions ;

- Veiller à l'organisation des activités d'accueil, d'orientation et d'immersion des nouveaux élèves inscrits dans les cycles relevant de l'UF ;
- Organiser et superviser l'évaluation des enseignements des modules dispensés à l'UF et corriger les dysfonctionnements éventuels ;
- Elaborer un rapport détaillé, pour le Conseil d'Etablissement, sur l'activité de l'UF ;
- Présenter annuellement un plan d'action pour le développement de la formation ESA et rendre compte de manière régulière à la DACE ;
- Préparer les besoins en équipement de l'unité, et veiller à la bonne utilisation des moyens et locaux mis à sa disposition ;
- Représenter son unité dans les instances de l'AIAC et plus particulièrement dans le Conseil d'Etablissement dont il est membre de droit ;
- Représenter la formation en Electronique de la Sécurité Aérienne de l'Académie dans les différentes réunions ou manifestations ;
- Réaliser des études statistiques, prospectives et tableaux de bords ;
- Gérer le personnel administratif et technique affecté à l'unité ;
- Assurer des cours qui seront affectés par l'UF.

2.2 Volet « Gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

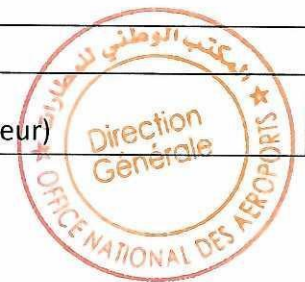
2.3 Volet « contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS / PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Diplôme d'Electronicien de la Sécurité Aérienne
Nature de l'expérience recherchée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience minimale de 10 ans en Système CNS ▪ Qualification QTS (Qualification Technicien Supérieur)



ARTICLE QUATRE/ DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/ MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **22 Octo 2025** au **05 Nov 2025** date de rigueur. *ADK*

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports

